



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

SCCV T&A - SEMECOURT
21, Rue de Sarre

57070 - METZ

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *AG*
Tél. : 03 87 34 83 50
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr
Réf. : AG/MB/ASPE-L9

Objet : **Dossier de déclaration concernant la création du
lotissement « Les Jardins de Semécourt » à
SEMECOURT**

PJ **Accord
Fiche de renseignement descriptive du IOTA
Récépissé de déclaration**

Metz, le 3 octobre 2014

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **La création du lotissement « Les Jardins de Semécourt » à SEMECOURT**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 3 octobre 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de SEMECOURT où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Par ailleurs, je tiens à préciser que selon l'étude hydraulique annexée au dossier de déclaration, le projet ne cause pas d'aggravation du débordement du cours d'eau dans la mesure où les ouvrages (type buse) situés à l'amont ne subissent pas de modification impactant les conditions d'écoulement. Je tiens à vous alerter sur le fait que toute modification ou aménagement modifiant ces conditions devra prendre en compte le risque inondation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

Mairie de SEMECOURT

BET SIRUS

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Valérie Antoine-Potier
VALÉRIE ANTOINE-POTIER